

Variétés

LE TOMBEAU DE RONSDARD

Vraiment la « Sauvegarde de l'art français » a réalisé un miracle. Rappelé-voilà cet article d'Emile Henriot, paru ici même, il y a un an et demi, sur les Os de Ronsard...

Le 10 mai 1933 on exhuma en effet les vrais « os » du poète, et la controverse prenait fin. De puis des mois le terrain était en plein bouleversement...

lui avait fait peine. Il pourrait revenir aujourd'hui. Les arbres sont revêtus de feuilles et de fleurs. Le sol est éolée. Les murs sont nettoyés, intelligemment restaurés. Un Jardin parfait, un jardin des fleurs...

Le nom de Mme la marquise de Mailly, née Rohan-Chabot, qu'un deuil cruel tient malheureusement à l'écart de cette cérémonie, demeure inséparable de cette trouvaille et de cet arrangement.

C'est elle qui a été le « sauveur » de Ronsard. C'est elle qui a été le « sauveur » de Ronsard. C'est elle qui a été le « sauveur » de Ronsard.

Le docteur Ranjard, chargé de mettre au point la question, s'en est acquitté avec minutie (3). Tous les contemporains, remarque-t-il, nous l'ont dit : Ronsard était grand, d'une stature fort belle, auguste et mariale, précise Claude Binet, son biographe. « Quant à l'extérieur, renchérit Guillaume Colletet, il eut la taille du corps haute et droite ».

Les trois portraits du poète confirment ces données. Or, le squelette de mai présente un humérus de 360 millimètres de longueur, un cubitus de 287, un fémur de 500, un tibia de 412. « D'après les ossements de Montmorillon, remarque-t-il, la pondération moyenne des ossements osseuses entre elles et avec la taille, ces ossements constataient un squelette exhumé une taille de 1 m. 78 ».

Le docteur Ranjard, chargé de mettre au point la question, s'en est acquitté avec minutie (3). Tous les contemporains, remarque-t-il, nous l'ont dit : Ronsard était grand, d'une stature fort belle, auguste et mariale, précise Claude Binet, son biographe.

Encore quelques efforts, et la Sauvegarde pourra peut-être nous restituer un jour le merveilleux ensemble de constructions romanes, ou le vaste poète, d'où procèdent à la fois classiques et romanesques les tableaux de nos jours. Voyez, me dit M. Bray, qui tant fait pour Ronsard, cette salle immense, si belle. Elle est occupée par un patronage. Ce fut sans doute l'ancien réfectoire. Il resterait aussi les restes de l'abbaye à dégrader, quelques terrains encore à acquérir.

« Métra-t-on au-dessus de cette dalle blanche une réplique du poète, dont on peut voir une copie dans le musée de la ville de Poitiers, en France ? Je ne sais. On me raconte que, jusqu'au dernier moment, la cérémonie faillit ne pas avoir lieu. Le maire de la petite commune, dont dépend l'ancien réfectoire, ne se déclarait pas satisfait de l'identification. On lui parla par une formule vague et une présomption de personnalité.

Pourant, ce buste est une preuve de plus. Il avait été érigé en 1607 par un prieur, successeur de Ronsard. Le Châteauneuf, conseiller au Parlement de Paris. La tradition rapportait que ce buste avait été sculpté d'après une empreinte prise sur le cadavre. Gaignères l'avait vu encore dessiné en 1699. Il a disparu. Mais il en subsiste un cours et qui n'est pas un simple objet de rapporteur dessus le crâne exhumé le 10 mai 1933. La concordance des formes et des dimensions frappe les plus sceptiques.

Nous pouvons donc être rassurés sur la ressemblance de ce buste à celui de Ronsard. Les restes. En les contemplant, souvenez-vous seulement un peu que nous devons cette certitude au goût, à l'intelligence et à la piété d'une femme de cœur.

RENÉ JOHANNET.

(1) 25 février 1933. (2) Recherches de la France, liv. VII, ch. 2. (3) La Découverte des restes de Ronsard, édité par la « Sauvegarde », 12, avenue du Maine, Paris, avec de nombreux hors-texte, 5 francs.

NOUVELLES DU JOUR

M. Gaston Doumergue, président du conseil, a reçu, hier après-midi, une délégation de l'Union des sociétés mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de la guerre, fondée par l'Union nationale des combattants, qui lui a été présentée par son président M. Victor Beauregard.

La délégation a remis à M. Gaston Doumergue une motion votée le 10 juin par l'Assemblée générale de l'Union où étaient représentés 180.000 anciens combattants mutualistes, motion par laquelle il est fait confiance au gouvernement pour s'opposer à tout projet de nature à restreindre l'autonomie des organismes de retraites créés par les anciens combattants.

Le président du conseil a assuré la délégation du renouvellement de son attention sur les vœux exprimés et s'est montré sensible aux sentiments de respectueuse reconnaissance qui lui étaient exprimés.

Au ministère de l'éducation nationale M. Berthod, ministre de l'éducation nationale, a reçu, hier, une délégation de l'Union nationale des membres de l'enseignement public, conduite par son président, M. Chevallier, doyen de la faculté des lettres de Grenoble.

Au cours de cette entrevue, le président de l'Union, a exposé au ministre les résolutions prises par l'Assemblée générale de 1934, au sujet de la liberté d'opinion des membres de l'enseignement public, et de l'aménagement des lycées.

M. Jevitch à Paris M. Jevitch, ministre des affaires étrangères de Yougoslavie, a eu une conversation avec le ministre des affaires étrangères français, M. Berthod, à Paris, le 12 juin.

L'idée française à l'étranger M. Henry Berenger, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, a pris hier dans une assemblée générale, possession de la présidence de l'Association en remplacement de M. Henry Berenger.

Les anciens combattants et la réforme électorale M. Georges Mandel, président de la commission du suffrage universel, a reçu, hier matin, à la Chambre, une délégation de la Confédération générale des anciens combattants et victimes de la guerre, conduite par son secrétaire général, M. de Barra, qui est venue entretenir de la question de la réforme électorale.

M. Mandel a mis au courant des dernières décisions prises par la commission qui s'est tout à tour prononcée pour une diminution de 125 députés, ainsi qu'une réduction d'un tiers de la proportionnelle de sénateurs, et pour le maintien du scrutin uninominal.

M. Mandel a fait remarquer que la délégation de cette décision ne signifiait nullement que la commission fut hostile à tout réforme électorale, le scrutin uninominal comporte bien des modalités différentes. D'ailleurs, pour ce qui le concerne, le président de la commission a fait voter, sous la présidence législative, la suppression du second tour du scrutin qui n'a pas été adoptée par le Sénat.

En tout cas, il est prêt, pour sa part, à défendre une proposition de loi tendant à consulter le pays par un référendum sur le problème de la réforme électorale.

Une enquête dans la magistrature Le bruit a couru que certains magistrats seraient actuellement l'objet d'une enquête à propos de l'affaire Prince. Voici ce que l'on dit à ce sujet au ministère de la justice :

Il s'agit de mesures disciplinaires prises par le garde des sceaux à la suite d'une enquête qu'il avait prescrite au procureur général le 15 avril dernier.

Les faits, qui ont consisté en un rapport avec des relations de courtoisie existant avec le ministre de la justice à juges imprudents, ont été l'objet de sanctions nécessaires.

Un seul cas a été soumis au conseil supérieur de la magistrature. Le conseil a émis un avis favorable à ce qu'il soit nommé premier président honoraire.

M. Couchepin est admis à la retraite Aux termes d'un décret paru ce matin au Journal officiel, M. Couchepin a été admis à la retraite par le Cour d'appel de Dijon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé premier président honoraire.

NOUVELLES DU JOUR

M. Gaston Doumergue, président du conseil, a reçu, hier après-midi, une délégation de l'Union des sociétés mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de la guerre, fondée par l'Union nationale des combattants, qui lui a été présentée par son président M. Victor Beauregard.

La délégation a remis à M. Gaston Doumergue une motion votée le 10 juin par l'Assemblée générale de l'Union où étaient représentés 180.000 anciens combattants mutualistes, motion par laquelle il est fait confiance au gouvernement pour s'opposer à tout projet de nature à restreindre l'autonomie des organismes de retraites créés par les anciens combattants.

Le président du conseil a assuré la délégation du renouvellement de son attention sur les vœux exprimés et s'est montré sensible aux sentiments de respectueuse reconnaissance qui lui étaient exprimés.

Au ministère de l'éducation nationale M. Berthod, ministre de l'éducation nationale, a reçu, hier, une délégation de l'Union nationale des membres de l'enseignement public, conduite par son président, M. Chevallier, doyen de la faculté des lettres de Grenoble.

Au cours de cette entrevue, le président de l'Union, a exposé au ministre les résolutions prises par l'Assemblée générale de 1934, au sujet de la liberté d'opinion des membres de l'enseignement public, et de l'aménagement des lycées.

M. Jevitch à Paris M. Jevitch, ministre des affaires étrangères de Yougoslavie, a eu une conversation avec le ministre des affaires étrangères français, M. Berthod, à Paris, le 12 juin.

L'idée française à l'étranger M. Henry Berenger, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, a pris hier dans une assemblée générale, possession de la présidence de l'Association en remplacement de M. Henry Berenger.

Les anciens combattants et la réforme électorale M. Georges Mandel, président de la commission du suffrage universel, a reçu, hier matin, à la Chambre, une délégation de la Confédération générale des anciens combattants et victimes de la guerre, conduite par son secrétaire général, M. de Barra, qui est venue entretenir de la question de la réforme électorale.

M. Mandel a mis au courant des dernières décisions prises par la commission qui s'est tout à tour prononcée pour une diminution de 125 députés, ainsi qu'une réduction d'un tiers de la proportionnelle de sénateurs, et pour le maintien du scrutin uninominal.

M. Mandel a fait remarquer que la délégation de cette décision ne signifiait nullement que la commission fut hostile à tout réforme électorale, le scrutin uninominal comporte bien des modalités différentes. D'ailleurs, pour ce qui le concerne, le président de la commission a fait voter, sous la présidence législative, la suppression du second tour du scrutin qui n'a pas été adoptée par le Sénat.

En tout cas, il est prêt, pour sa part, à défendre une proposition de loi tendant à consulter le pays par un référendum sur le problème de la réforme électorale.

Une enquête dans la magistrature Le bruit a couru que certains magistrats seraient actuellement l'objet d'une enquête à propos de l'affaire Prince. Voici ce que l'on dit à ce sujet au ministère de la justice :

Il s'agit de mesures disciplinaires prises par le garde des sceaux à la suite d'une enquête qu'il avait prescrite au procureur général le 15 avril dernier.

Les faits, qui ont consisté en un rapport avec des relations de courtoisie existant avec le ministre de la justice à juges imprudents, ont été l'objet de sanctions nécessaires.

Un seul cas a été soumis au conseil supérieur de la magistrature. Le conseil a émis un avis favorable à ce qu'il soit nommé premier président honoraire.

M. Couchepin est admis à la retraite Aux termes d'un décret paru ce matin au Journal officiel, M. Couchepin a été admis à la retraite par le Cour d'appel de Dijon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé premier président honoraire.

Au comité central d'études et de défense fiscale

On nous communique : Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Chez les radicaux La fédération radicale et radicale socialiste de la Seine-Inférieure a voté l'ordre du jour suivant : « La fédération radicale et radicale socialiste de la Seine-Inférieure, Considérant l'attitude adoptée par le président Herriot au cabinet de Clemenceau, et les excès qu'il a commis, Considérant d'autre part le travail anti-démocratique du cabinet de Lévy, auquel s'associent les ministres Herriot, Berthod, Lamoureux, Sarraut, travail qui détruit les plus élémentaires principes républicains et s'oppose à la République, Considérant que les radicaux de la Seine-Inférieure qui ont profité de la victoire de 1929 pour appliquer le programme du parti dont la réalisation assure le salut économique du pays, »

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

Le comité central d'études et de défense fiscale, après avoir entendu, dans sa séance du 8 juin 1934, un rapport de son secrétaire général sur le projet de loi ayant pour objet la réforme de notre fiscalité d'Etat, déclare qu'il est heureux de voir le gouvernement entrer dans la voie d'une réforme d'ensemble de cette fiscalité, avec la volonté arrêtée de corriger les complications et les excès qu'il n'a, lui-même, cessé, depuis de nombreuses années, de signaler aux pouvoirs publics comme un très grave danger pour les contribuables, l'économie nationale et le véritable intérêt des finances publiques.

L'AFFAIRE STAVISKY

L'enquête parlementaire

Les investigations de la commission d'enquête pour les affaires Stavisky, sur la Caisse autonome des grands travaux internationaux, ont continué, hier après-midi, par l'audition de deux administrateurs de cette Caisse, M. West, expert international, et M. de Fontenay, ancien ambassadeur de France auprès du Vatican, qui ont exposé les conditions dans lesquelles ils s'étaient occupés des bons des optants hongrois et avaient renoncé à les utiliser après avoir été informés par le ministère des affaires étrangères du caractère particulier de la créance représentée par le fonds agraire.

Les déclarations des deux témoins n'ont pas été absolument concordantes avec les dépositions de ceux qui ont été précédemment entendus, notamment au sujet des « avertissements » qui auraient été donnés par le quai d'Orsay. Il semble, en tout cas, qu'ils n'ont été informés de l'identité de Serge Alexandre qu'après sa disparition, le 25 décembre.

Par contre, M. Blanchet, chef du bureau du contrôle des étrangers, qui a été entendu également, a obtenu, sur-le-champ, des renseignements circonstanciés, de M. Oudart, qui, étant en contact avec la police judiciaire, lui a dit : « Serge Alexandre ? ce doit être Stavisky », et il a envoyé une note détaillée qu'il a transmise à M. de La Baume.

Enfin, le dernier témoin, M. de Felcourt, président de la commission de gestion du fonds agraire hongrois, a fourni quelques indications sur les conseils par lui donnés à M. de Fontenay et sur une très brève rencontre avec M. Winsou.

Une discussion s'est engagée à la fin de la réunion sur les convocations à lancer. Plusieurs commissaires ont demandé avec insistance qu'après MM. Camille Chautemps et Bony fussent entendus les anciens membres du cabinet du ministre de l'intérieur ; MM. André Dubois, Peigné, Honteberry, etc., ainsi qu'Hainaux, dit « Jo-Jo-Laireur » et tous autres témoins susceptibles d'apporter des éclaircissements sur les conditions dans lesquelles les chèques Stavisky ont été retrouvés et restitués. D'autres commissaires ont demandé à recueillir des dépositions sur l'affaire de la Société des grands travaux, — qui est apparue, hier, comme une contrepartie de la Caisse autonome de Stavisky, et qui avait été fondée par les frères Lévy et M. André Dubois, — puis sur les derniers jours de Stavisky, les circonstances du drame du « Vieux-Louis », etc.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

M. Guernat a observé que si la commission pouvait porter ses recherches sur tous les points obscurs, elle ne pourrait commencer avant les vacances et a fait ajourner les décisions sur les prochaines auditions à une séance ultérieure.

REUILLETON du Temps

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE

LA MUSIQUE